

Avis adopté à la séance plénière du 23 septembre 2020

## Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

### Déclaration du groupe des professions libérales

La Loi pour la reconquête de la biodiversité, adoptée en août 2016, illustre le rôle moteur que la France entend jouer pour enrayer la perte de la biodiversité et favoriser sa renaissance. Les apports de la Loi sont nombreux, avec notamment la consécration des principes de préjudice écologique, de non-régression du droit de l'environnement, de compensation avec « absence de perte nette de biodiversité » ou encore de solidarité écologique.

Quatre ans après l'adoption de la Loi, on constate une prise de conscience nette et des efforts de la part des aménageurs. Toutefois la biodiversité continue de se dégrader. Un million d'espèces animales et végétales seraient menacées d'extinction selon l'ONU, soit une espèce animale et végétale sur huit. Pire, selon un plus récent rapport de WWF : Une espèce végétale sur cinq est menacée d'extinction et des populations entières de plantes s'effondrent.

Si l'avis du CESE n'a pas la prétention de dresser un bilan exhaustif de la Loi, il dénonce sa mise en œuvre lacunaire et propose des pistes d'amélioration.

À ce titre, le groupe des professions libérales souhaiterait insister sur deux points :

- D'une part, il est urgent que soit proposé des méthodologies adaptées accompagnées d'indicateurs de biodiversité pertinents et compréhensibles à l'échelle territoriale. Ces indicateurs sont indispensables à l'information et à la prise de décision des parties prenantes et ce, le plus en amont possible des plans et programmes tels que les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) voire les PLU. Le temps du diagnostic, de l'analyse des enjeux et du partage des objectifs qui semble long en amont est largement gagné en aval lors des phases opérationnelles ;

- D'autre part, le groupe des professions libérales souhaite insister sur la nécessité, en matière foncière, de soutenir les collectivités ayant une véritable politique d'aménagement favorisant les projets dans les tissus urbains déjà constitués, et de mettre en place des mesures fiscales justes sur le non bâti pour faire face à une artificialisation des sols galopante dégradant lourdement notre biodiversité.

Parce que notre écosystème, nos moyens de subsistance, notre sécurité alimentaire, notre santé et notre qualité de vie dépendent de la biodiversité, le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs pour la qualité de leur travail et a voté l'avis.